

MAINTENANCE ET TRACABILITE DU MATERIEL DANS LES CLUBS ASSOCIATIFS

1 / CODE DU SPORT Art. A. 322-81. –

Les matériels subaquatiques et équipements nautiques utilisés par les plongeurs
sont

régulièrement vérifiés et correctement entretenus.

Les tubas et les détendeurs mis à disposition des plongeurs par les établissements
sont désinfectés avant chaque
plongée en cas de changement d'utilisateur

2 / LE PRINCIPE DE PRECAUTION ET LA SECURITE MAXIMUM

En cas de soucis la traçabilité de l'entretien du matériel confirmera la bonne foi de
l'exploitant

OBLIGATION DE MOYEN



- Les masques de plongée est le seul EPI

- Les gilets stabilisateurs

- Les combinaisons et les éléments associés
(chaussons, cagoules, gants,...)

- Les appareils respiratoires

- Les manomètres



Les équipements personnels :

- Un DP peut refuser qu'un plongeur utilise son matériel s'il le juge inadéquat



Qui est concerné ?

Tout club associatif ou structure commerciale
Qui met du matériel à disposition.



A l'achat d'un matériel :

Le matériel doit être en conformité avec la norme CE
ET

Marqué d'un numéro de série (s'il n'existe pas : il faut le créer)

Le marquage CE sera le plus souvent visible :

- Pour le détendeur, sur le corps du 1er étage.
- Pour les gilets et combinaison, sur l'étiquette (intérieur, poche, harnais ...). Ce qui implique qu'il ne faut pas couper l'étiquette
- Pour le masque, sur la jupe ou le verre.



A l'achat d'un matériel :

Il doit être accompagné d'une documentation technique
et d'une notice d'information du fabricant

(rédigée en français)

qui contient toutes les consignes d'usage et d'entretien.

Obligations d'entretien :

La réglementation ne prévoit pas de fréquence d'entretien
notice fabricant

Si rien ne figure dans la notice :
l'exploitant détermine et trace la
fréquence et les modalités d'entretien

Les règles d'hygiène et de désinfection
CMPN Ffessm



ATTENTION :

- Ne pas tenter de démonter la connexion reliant le second étage au flexible lorsque le détendeur est sous pression.
- Tout démontage de tout ou partie du détendeur doit se faire hors pression et lorsque le 1er étage est complètement déconnecté du bloc. Dans tout les cas ce démontage doit être effectué par un spécialiste conseil Aqualung.
- Ne jamais mettre le détendeur sous pression si le deuxième étage est déconnecté de son flexible.

• Aqua Lung demande qu'une révision de votre détendeur soit effectuée au moins une fois tous les deux ans et une inspection visuelle au moins une fois par an. Ces deux examens doivent être réalisés par un spécialiste conseil Aqua Lung. En fonction du nombre de plongées et des conditions d'utilisation, votre détendeur devra être révisé plus fréquemment.

pression, cela pourrait compromettre la compatibilité avec les mélanges Nitrox. Tout détendeur Nitrox EN 144-3 SCUBAPRO doit être révisé par un technicien agréé Scubapro au plus tard tous les ans ou toutes les 100 plongées, suivant l'occurrence la plus fréquente. L'entretien est également obligatoire pour préserver la sécurité et la garantie limitée à vie. Veuillez vous reporter aux conditions de garantie de Johnson Outdoors.



ATTENTION

N'utilisez pas des détendeurs Nitrox avec de l'air enrichi s'ils ont été utilisés avec de l'air comprimé ordinaire. Il peut rester des résidus de matériaux inflammables qui pourraient provoquer des accidents sérieux.

SPORTS SUBAQUATIQUES DÉSINFECTION DU MATÉRIEL COLLECTIF CORONAVIRUS-COVID 19



REMISE EN SERVICE

GILETS STABILISATEURS

CHAQUE UTILISATEUR AURA SIGNÉ UNE CHARTE D'UTILISATION DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION PAR LE CLUB OU IL RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONSIGNES

ENTRETIEN COURANT
APRÈS CHAQUE UTILISATION

Voir fiche détaillée et affichée

L'utilisateur vide l'eau du gilet, il sort les plombs des poches, il resserre les sangles des épaules. Il apporte une inspection visuelle sur le bon état des boucles, des sangles, du tuyau annelé, de l'inflateur et des cordons de purge. Il doit signaler tout défaut au DP du jour et isoler le matériel dans la zone prévue pour le matériel en maintenance. Lorsque le matériel est conforme, il est placé sur son cintre et accroché sur la penderie.

ENTRETIEN ANNUEL REF 1
FREQUENCE DE LA JOURNEE TIV LE VENDREDI SAINT

Voir fiche détaillée dans le classeur "maintenance du matériel et notice du fabricant"

Une personne compétente nommée par le président du club observe le matériel et effectue les contrôles suivants : il vérifie le bon état des boucles, des sangles, du tuyau annelé, de l'inflateur et des cordons de purge. Il gonfle le gilet jusqu'à forcer la soupape de surpression, il vérifie l'absence de fuite, il vérifie l'efficacité du gonflage de l'inflateur (débit et retour du bouton), il vérifie le maintien du collier de serrage de l'inflateur, il vérifie l'efficacité de toutes les purges et du fen stop, il vérifie la boucle de tenue du bloc

Matériel	fabricant	couleur	taille	n°identification	date de mise en service	date prévue de mise au rebut	Intervention périodique description REF 1	Intervention intermédiaire : décrire la maintenance
STAB	Aqualung	Noire	XL	18	oct-18	oct-28	25/04/2020 FRED STEIN	12/01/2020 GUY FELDER : remplacement cordon purge haute

Les fabricants parlent de :

- Spécialiste conseil pour Aqualung
- Technicien agréé pour Scubapro
 - Par exemple

Exemple de budget :

Pour un nombre de 30 détendeurs à disposition pour un club :

- Soit 15 détendeurs à réviser tous les ans avec quelques changements d'embouts et de flexibles
 - Ce club budgétise 1500 € par an.
- Prix de la tranquillité

Révision des détendeurs :



ENTRETIEN ANNUEL DES DETENDEURS CLUBS

REVISION DES DETENDEURS DE MARQUES AQUALUNG – SCUBAPRO etc...

Le présent contrat comprend l'entretien et les révisions nécessaires au bon fonctionnement du matériel, en respectant les prérogatives des fabricants, soit :

REVISION ANNUELLE

- démontage du détendeur
- nettoyage au bac à ultra son du détendeur
- remplacement du clapet HP
- remplacement de l'ensemble des joints dynamiques
- remplacement de la garniture du clapet 2^{ème} étage
- remplacement du filtre
- remontage du détendeur et réglage
- pour les détendeurs équipés d'un flexible de direct system le joint du raccord push-pull est remplacé
- pour les détendeurs équipés d'un manomètre de pression immergeable les 2 joints du raccord pivotant sont remplacés.

GARANTIE

Les matériels révisés, suivant conditions ci-dessus indiquées, sont garantis « pièces et main d'œuvre » pour une durée d'un an.
Les pièces couvertes par cette garantie sont uniquement les pièces remplacées lors des révisions.

La garantie s'applique exclusivement pour une utilisation normale du détendeur, dans le cas où ces matériels seraient exposés à des hydrocarbures ou autres matières, les clauses de garantie ne s'appliqueraient plus.

Les pièces telles que, membrane, embout, tous flexibles et autres pièces composant le détendeur ne sont pas inclus dans ces révisions, et seront facturées en supplément.

DELAI

Le délai d'indisponibilité de ces détendeurs ne dépassera pas 15 jours, possibilité de prévoir rotations de 10 détendeurs ou quantité plus importantes et dates à convenir selon vos attentes et besoins.

FICHE DE CONTROLE

Une fiche de contrôle globale précisant les interventions effectuées sur l'ensemble des détendeurs ainsi que les pièces remplacées vous sera remise à l'issue de chaque rotation.

Ostwald, le 02 février 2018.



TARIFS CLUBS 2024 REVISIONS DETENDEUR

MODELE	PU TTC
Révision gilet stabilisateur	20.00 €
Révision détendeur « non compensé »	50.00 €
Révision détendeur « compensé »	75.00 €
Révision détendeur « compensé » APEKS/BEUCHAT	85.00 €
Révision Octopus	20.00 €
Révision Octopus « compensé »	25.00 €
Révision flexible Direct System	2.00 €
Révision manomètres HP	3.00 €
Changement embout détendeur	10.00 €
Flexible MP 75cm noir Aqualung	30.00 €
Flexible MP 100cm jaune Aqualung	35.00 €
Flexible MP 75cm noir Scubapro	35.00 €
Flexible MP 100cm jaune Scubapro	45.00 €
Flexible DS	20.00 €
Flexible HP	25.00 €
Inflateur Aqualung	60.00 €
Réépreuve	55.00 €
Dégraissage	29.00 €
Microbillage	40.00 €
Traitement extérieur (sablage + peinture)	89.00 €


AQUADIF

Nom : CLUB XXX
mars-21

Détendeurs	2eme étage	octopus	Direct System	mano	embouts	Obs
5 TITAN LX SUP E057497		//	OK	OK	OK	vis nez obturateur DIN 21748
2 TITAN LX SUP E057470		//	//	//	change	21749
1 CALYPSO QC A037305		CALYPSO GB7746	//	//	OK	Flexible MP1M /vis DIN 21751
24 CALYPSO A037304		CALYPSO GB7813	//	//	change	Flex MP1M/évier vent 21752

AQUADIF 67

Fiche de révision numéro 21936

Effectuée par LECOULTOUR JLuc

Le 23/3/2021

Téléphone : 03 88 55 50 55

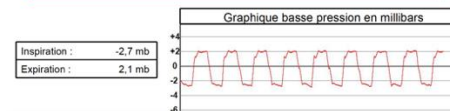
eMail : detstras@gmail.com

Propriétaire : CLUB XXX

Détendeur compensé
Aqualung - CORE SUP - J032254

Courbe exemple CLUB

//



Création d'un registre de suivi du matériel

Le club ou la SCA doit établir pour chaque matériel une fiche de gestion

La fiche de gestion comporte toutes les informations permettant d'identifier le matériel et de suivre les opérations de maintien en conformité de l'équipement concerné et notamment :

Création d'un registre de suivi du matériel

- L'identification de l'équipement (numéro de série ou autre);
 - L'organisation des opérations d'entretien ;
 - Les caractéristiques de l'équipement (notamment la notice technique du fabricant);
 - Les dates d'achat ou de mise en service ;
 - La nature et la date des opérations effectuées et des incidents constatés ;
 - Les mesures d'hygiène et de désinfection mises en œuvre ;
 - L'identification de l'opérateur
 - notion de mise au rebut ;
- Les fabricants n'en prévoient pas forcément, possibilité d'en déterminer soi-même

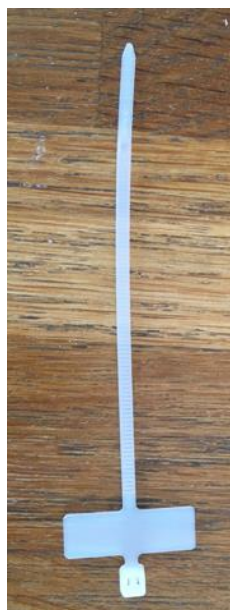
Exemple

ENTRETIEN COURANT APRES CHAQUE UTILISATION		Voir fiche détaillée et affichée		Signaler un éventuel effacement du marquage	
L'utilisateur vérifie l'absence de craquelure sur les flexibles, il vérifie l'absence d'hermie, il vérifie les serrages des flexibles sur le premier étage, il vérifie l'intégrité de l'embout, il vérifie la présence du collier de serrage sur l'embout. Il doit signaler tout défaut au DP du jour et isoler le matériel dans la zone prévue pour le matériel en maintenance. Il vérifie la propreté du 2ème étage et le rince à l'eau si nécessaire. Il procède à la désinfection du 2ème étage en utilisant le spray d'Écostéril. Il suspend le détendeur sur le rack dédié.					
ENTRETIEN ANNUEL FREQUENCE DE LA JOURNEE TIV LE VENDREDI SAINT		REF 1		Voir fiche détaillée dans le classeur "maintenance du matériel et notice du fabricant"	
Une personne compétente nommée par le président du club observe le matériel et effectue les contrôles suivants : il vérifie l'absence de craquelure sur les flexibles, il vérifie l'absence d'hermie, il vérifie les serrages des flexibles sur le premier étage, il vérifie l'intégrité de l'embout, il vérifie la présence du collier de serrage sur l'embout. Il met le détendeur sous pression et observe l'absence de fuite. Il actionne le bouton de surpression et vérifie l'efficacité. Il vérifie l'intégrité de la soupape d'expiration. Il respire à plusieurs reprises pour constater le fonctionnement. Il rince et désinfecte le détendeur. Il suspend le détendeur sur le rack dédié.					

Marquage PALM	Matériel	fabricant	dernière révision	prochaine révision	n°série	date de mise en service	date de mise au rebut	intervention périodique description REF 1 : indiquer la date et signature	intervention intermédiaire : décrire la maintenance indiquer la date et signature
1	DETENDEUR AIR PRINCIPAL TITAN LX	Aqualung	01/25	01/27	E057 498	mars-16	mars-56	13/03/21 TA	
								15/04/22 TA	
								07/04/23 TA	Embout changé 02/23 Aquadif
								23/04/24 TA	
2	DETENDEUR AIR PRINCIPAL	Aqualung	01/25	01/27	E057 470	mars-16	mars-56	13/03/21 TA	
								15/04/22 TA	
								07/04/23 TA	Embout changé 02/23 Aquadif
								23/04/24 TA	

GILETS STABILISATEURS									
CHAQUE UTILISATEUR AURA SIGNE UNE CHARTRE D'UTILISATION DU MATERIEL MIS A DISPOSITION PAR LE CLUB OU IL RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONSIGNES									
ENTRETIEN COURANT APRES CHAQUE UTILISATION		Voir fiche détaillée et affichée		Signaler un éventuel effacement du marquage					
L'utilisateur vide l'eau du gilet, il sort les plombs des poches, il resserre les sangles des épaules. Il apporte une inspection visuelle sur le bon état des boucles, des sangles, du tuyau annelé, de l'inflateur et des cordons de purge. Il doit signaler tout défaut au DP du jour et isoler le matériel dans la zone prévue pour le matériel en maintenance. Lorsque le matériel est conforme, il est placé sur son cintre et accroché sur la penderie.									
ENTRETIEN ANNUEL FREQUENCE DE LA JOURNEE TIV LE VENDREDI SAINT		REF 1		Voir fiche détaillée dans le classeur "maintenance du matériel et notice du fabricant"					
Une personne compétente nommée par le président du club observe le matériel et effectue les contrôles suivants : il vérifie le bon état des boucles, des sangles, du tuyau annelé, de l'inflateur et des cordons de purge. Il gonfle le gilet jusqu'à forcer la soupape de surpression, il vérifie l'absence de fuite, il vérifie l'efficacité du gonflage de l'inflateur (débit et retour du bouton), il vérifie le maintien du collier de serrage de l'inflateur, il vérifie l'efficacité de toutes les purges et du fen stop, il vérifie la boucle de tenue du bloc.									
Matériel	fabricant	couleur	taille	n°identification	date de mise en service	date prévue de mise au rebut	intervention périodique description REF 1 : indiquer la date et signature	intervention intermédiaire : décrire la maintenance : indiquer la date et signature	
STAB	AQUALUNG	NOIR	ML	1	mars-18	mars-38	11/03/21 TA		
							15/04/22 TA		
							07/04/23 TA		
							23/04/24 TA		
STAB	AQUALUNG	NOIR	XXS	2	mars-18	mars-38	11/03/21 TA		
							15/04/22 TA		
							07/04/23 TA		
							23/04/24 TA		
STAB	AQUALUNG	NOIR	ML	3	mars-18	mars-38	11/03/21 TA		
							15/04/22 TA		

Exemple de marquage



En pratique

- Garder et archiver les factures et notices des matériels neufs
- Limiter le nombre de matériels prêtés aux membres au plus prêt des besoins (mettre au rebus les vieux matos)
- Identifier les matériels concernés
- Les inscrire dans un registre
- Proscrire les montages de détendeurs non conformes, pas de mixage de marques

Utilisateurs

CONSIGNES ENTRETIEN DETENDEURS UTILISATEURS

L'utilisateur vérifie l'absence de craquelure sur les flexibles,

IL vérifie l'absence d'hernie,

Il vérifie les serrages des flexibles sur le premier étage,

Il vérifie l'intégrité de l'embout,
Il vérifie la présence du collier de serrage sur l'embout.

Il doit signaler tout défaut au DP du jour et isoler le matériel dans la zone prévue pour le matériel en maintenance.

Il vérifie la propreté du 2ème étage et le rince à l'eau si nécessaire

Il procède à la désinfection du 2ème étage en utilisant le spray d'E.

Il suspend le détendeur sur le rack dédié.



CONSIGNES ENTRETIEN STABS UTILISATEURS

L'utilisateur vide l'eau du gilet

Il sort les plombs des poches

Il resserre les sangles des épaules.

Il apporte une inspection visuelle sur le bon état des boucles, des sangles, du tuyau annelé, de l'inflateur et des cordons de purge

Il doit signaler tout défaut au DP du jour et isoler le matériel dans la zone prévue pour le matériel en maintenance.

Lorsque le matériel est conforme, il est placé sur son cintre et accroché sur la penderie.



CHARTRE D'UTILISATION DU MATERIEL MIS A DISPOSITION PAR LE CLUB



L'utilisateur du matériel mis à disposition par le P.A.L.M. s'engage à respecter les consignes :

CONSIGNES ENTRETIEN DETENDEURS UTILISATEURS

CONSIGNES ENTRETIEN STABS UTILISATEURS

CONSIGNES ENTRETIEN MANOMETRES UTILISATEURS

CONSIGNES ENTRETIEN COMBINAISONS UTILISATEURS

CONSIGNES ENTRETIEN MASQUES UTILISATEURS

Ces consignes ont été consultées par l'utilisateur et elles sont affichées dans le local.

L'utilisateur respecte les consignes d'utilisation et d'entretien avant restitution.

Nom :

Prénom :

Date :

Thomas Anth-Président

Notion d'EPI :

La DDPP ne souhaite pas faire de répressions.
Pas de verbalisation mais une injonction de mise en conformité.

Par ailleurs ,
Accident lié à l'utilisation du matériel
Prouver que ce matériel était en bon état
Obligation de moyen

Edito de Bernard Schittly : Info EST

-Des contrôles du matériel de plongée ont actuellement lieu dans des clubs du Haut-Rhin. Ces contrôles qui devraient avoir une mission préventive, ne préviennent pas grand-chose. Ils sont menaçants dans leurs rapports écrits à l'issue des visites, mais, tôt ou tard, ils vont déboucher sur une action judiciaire de notre part à l'encontre des services de la préfecture concernée : directions départementales de la protection des populations et J&S. Nous avons un gros désaccord sur ce que les autorités de l'état appellent des EPI (équipement de protection individuelle). Dans tous les cas, je vous recommande d'avoir un listing précis du matériel que vous mettez à disposition de vos membres, et que ce matériel soit en bon état et numéroté, identifié quand c'est possible.

COMPRESSEURS ET STATION DE GONFLAGE

INSTALLATION

PRECAUTIONS

AFFICHAGES OBLIGATOIRES



Premier contrôle

- Effectué par la gendarmerie fluviale le 26 mars 2021 dans les locaux du PALM
- La station de gonflage
- Le local
- PAS DE NON CONFORMITE RELEVÉE

PERSONNES HABILITEES AU GONFLAGE :

LISTE AFFICHEE MISE A JOUR DE MOINS D'1 AN ET SIGNEE PAR L'EXPLOITANT

LE TABLEAU D’AFFICHAGE PRESENTE EGALEMENT :

- CONSIGNES DE CHARGEMENT**
- LISTE DES PANNES ET FAUSSES MANŒUVRES**
- CONSIGNES D’ENTRETIEN**
- CAHIER D’ENTRETIEN**
- RECEPISSE DE DECLARATION DREAL POUR LES TAMPONS**

LE LOCAL

- DIPLOMES DES BREVETS PROFESSIONNELS
- ASSURANCE RC
- PROCEDURE DE DESINFECTION
- TRACABILITE ENTRETIEN MATERIEL
- NUMEROS A JOINDRE EN CAS DE VIOLENCE DANS LE SPORT

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES



PARTAGE, ÉPANOUISSEMENT, RESPECT, ÉDUCATION :
ICI, MON CLUB ET MA VILLE S'ENGAGENT

#TousConcernés



Accueillir tout le monde
sans discrimination



Respecter l'**intimité**, la **dignité** et
la **pudeur** de chacune et de chacun



Organiser et assurer la **surveillance**
des déplacements



Héberger **séparément** et **en sécurité**
encadrants, sportives et sportifs



Limiter les contacts physiques adultes/
enfants-jeunes à des gestes nécessaires
à la pratique sportive



Limiter les photos et vidéos avec
les enfants-jeunes aux seules activités du club



Interdire le bizutage

Victime ou témoin, des doutes ou des questions.
Appel gratuit et confidentiel - www.allo119.gouv.fr



[illegible]

Matériel au sol		
Station de gonflage	-< OUI	-< NON
Type de compresseur :		
Etat général	-< BON	-< MAUVAIS
Cahier d'entretien	-< OUI	-< NON
Date du dernier contrôle		
Affichage des consignes de sécurité	-< OUI	-< NON
Visite périodique		
Détails des tampons :		
Déclaration de station de gonflage à la DREAL (article du 26/11/2017)	-< OUI	-< NON
Bouteilles		
Nombre		
Caractéristiques		
12 l x		
12 l long x		
12 l court x		
12,5 l x		
15 l x		
autres :		
Etat général		
Cahier d'entretien		
Date du dernier contrôle		
Date visite 12 l brevée		
Date visite par 1,1 V		
Observations sur la visite		
Suites données au contrôle		
A réaliser sans délai :		
A réaliser avant le fin de la saison		
Conclusion		
Lettre simple	-< OUI	-< NON
Inspection	-< OUI	-< NON
Procédure d'attribution d'exercice	-< OUI	-< NON
Fermeture de l'établissement	-< OUI	-< NON
Procédure pénale	-< OUI	-< NON
Signature des contrôleurs		


**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

**Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

Strasbourg, le 30 mars 2021

PALM Amitié LINGOLSHEIM
Monsieur Thomas ANTH, président
19 rue de Geispolsheim
67380 LINGOLSHEIM

Affaire suivie par : Thibault MARGOLLES
Téléphone : 03.88.76.82.10
mél : thibault.margolles@bas-rhin.gouv.fr

Direction académique du Bas-Rhin
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 STRASBOURG CEDEX

OBJET : Compte-rendu de contrôle d'établissement d'activités physiques et sportives

Votre établissement PALM Amitié LINGOLSHEIM a fait l'objet d'une visite de contrôle le 17 janvier 2021.

L'adjudant Patrice ZIMMERMANN et le gendarme Sébastien BIZET de la brigade fluviale ont été accueillis par vos soins.

Je vous rappelle qu'en votre qualité de responsable d'établissement organisant des activités physiques et sportives, vous êtes tenu à une obligation générale de sécurité visant à mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité de vos adhérents. Vous êtes également tenu à une obligation d'information et de conseil.

À cette date, votre établissement est conforme aux dispositions suivantes du code du sport :

- ⇒ les personnes encadrant contre rémunération ou assurant la surveillance de la baignade, possèdent une qualification reconnue par l'État ;
- ⇒ Les personnes encadrant contre rémunération ont déclaré leur activité auprès de mon service ;
- ⇒ votre établissement est assuré en responsabilité civile ;
- ⇒ les affichages obligatoires sont présents.

Par ailleurs, en application de l'article R.322-6 du code du sport, je vous demande de me tenir informé de tout accident grave qui surviendrait dans votre établissement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question d'ordre réglementaire ou relative au développement de votre activité physique et sportive.

PRECAUTIONS

QUALITE DE L'AIR

LES GAZ :

- MONOXYDE DE CARBONE : CO
- DIOXYDE DE CARBONE : CO₂



Paramètre Air respirable Norme EN 12021	Valeurs cibles à ne pas dépassées
Teneur O ₂	21 % +/- 1%
Teneur CO ₂	≤ 500 ppm
Teneur CO	≤ 5 ppm
Hygrométrie	Point de rosée < -11°C
Hydrocarbures	Teneur en huile totale < 0,5 ppm
Débit minimale par utilisateur	> 120 Nm ³ /h
Divers	Pas d'odeur et de gout significatif